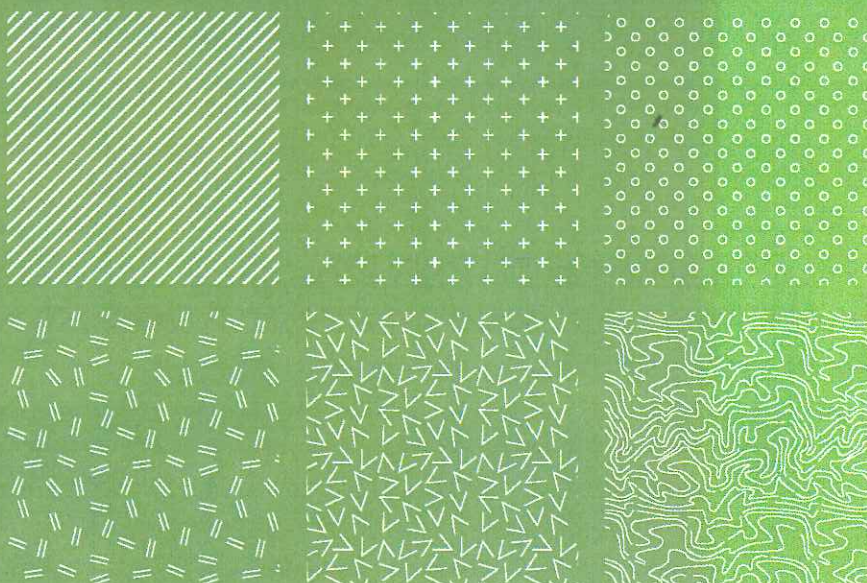


LIVRET

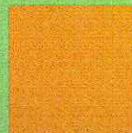
4

ANNEXES



Document approuvé le 14 novembre
2019

Révision allégée n°2 du 18 décembre
2025



- **01_LISTE DES ANNEXES SELON LES ARTICLES
R151-52 ET 53**
- **02_ANNEXES SANITAIRES :
RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**
- **03_ANNEXES SANITAIRES :
ZONAGE ASSAINISSEMENT ET RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT**
- **04_INFORMATIONS JUGEES UTILES**
- **05_ SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 1/2**
- **06_ SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 2/2**
- **07_ZONAGE PLUVIAL**

Sommaire détaillé

00. LISTE DES ANNEXES SELON LES ARTICLES R151-52 ET 53

Tableau de la liste des annexes selon les articles 5151-52 et 53 :

voir ci après

01. ANNEXES SANITAIRES : RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

01.01. Annexes des réseaux d'eau potable :

200067965_annexes_01_01_reseaux_aep_20191114

Les points de captage d'alimentation en eau potable :

Voir annexes 05_11 et 05_12 ci-après

02. ANNEXES SANITAIRES : RÉSEAU D'EAUX USEES

02.01. Annexes des réseaux d'eaux usées

200067965_annexes_02_01_reseaux_eaux_usees_20191114

03. ANNEXES SANITAIRES : ZONAGE ASSAINISSEMENT

03.01. Annexes des zonages d'assainissement

200067965_annexes_03_01_zonage_assainissement_20191114

04. INFORMATIONS JUGEES UTILES

04.01. Cartographie des informations jugées utiles :

200067965_annexes_04_01_informations_jugees_utiles_20191114

04.02. 04.02 Courrier « porter à la connaissance » PPA de l'armée de terre

200067965_annexes_04_02_armee_terre_20191114

04.03. Courrier « porter à la connaissance » PPA de l'ARS

200067965_annexes_04_03_ars_20191114

04.04. Courrier « porter à la connaissance » PPA de Orange réseau

200067965_annexes_04_04_orange_20191114

04.05. Courrier « porter à la connaissance » PPA de la SNCF

200067965_annexes_04_05_sncf_20191114

04.06. Courrier « porter à la connaissance » PPA de GRT Gaz

200067965_annexes_04_06_grt_gaz_20191114

04.07. Courrier « porter à la connaissance » PPA de réseau de transport
d'électricité

200067965_annexes_04_07_reseau_transp_elec_20191114

04.08. Annexe des réseaux électriques

200067965_annexes_04_08_reseaux_electricite_20191114

04.09. Annexe des réseaux de gaz

200067965_annexes_04_09_reseaux_gaz_20191114

04.10. Annexes du règlement local de publicité de Compiègne

200067965_annexes_04_10_rlp_reglement_compiagne_20191114

04.11. Annexes du règlement local de publicité de Jaux et Venette

200067965_annexes_04_11_rlp_reglement_jauxvenette_20191114

04.12. Annexes des Secteurs d'Informations des Sols

200067965_annexes_04_12_SIS_20191114

04.13. Annexes du classement des infrastructures terrestre lié au bruit

200067965_annexes_04_13_class_infra_terr_20191114

05. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 1/2

- 05.01. Liste des servitudes d'utilité publique par commune (issue du PAC
Etat)

200067965_annexes_05_01_SUP_liste_commune_20191114

- 05.02. Cartes par commune des servitudes d'utilité publique (issues du PAC
Etat)

200067965_annexes_05_02_SUP_carte_commune_20191114

- 05.03. Cartographie ARC des servitudes d'utilité publique

200067965_annexes_05_03_SUP_carte_20191114

- 05.04. ZPPAUP de Compiègne

200067965_annexes_05_04_SUP_AC4_20191114

06. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 2/2

- 06.01. Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de 1996 (PM1)
cartes par commune (PM1)

200067965_annexes_06_01_SUP_PM1_communes_20191114

- 06.02. Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de 1996 (PM1)
règlement complet (PM1)

200067965_annexes_06_02_SUP_PM1_reglement_20191114

- 06.03. SUP relative à l'emprise ferroviaire SNCF (T1)

200067965_annexes_06_03_SUP_T1_20191114

- 06.04. SUP aéronautique civile (T4 T5)

200067965_annexes_06_04_SUP_T4_T5_20191114

- 06.05. SUP relative aux canalisations de transport de gaz naturel (I3)

200067965_annexes_06_05_SUP_I3_20191114

- 06.06. Monuments Historiques

200067965_annexes_06_06_SUP_AC1_20191114

- 06.07. SUP relative aux points de captages périmètre cartographique

200067965_annexes_06_07_SUP_AS1_20191114

06.08. SUP relative aux points de captages DUP

200067965_annexes_06_08_SUP_AS1_DUP_20191114

06.09. DUP du Canal Seine Nord Europe portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme de 2008

200067965_annexes_06_09_dup20080912_csne_20191114

06.10. DUP du Canal Seine Nord Europe portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme de 2017

200067965_annexes_06_10_dup20170422_csne_20191114

06.11. Servitudes d'alignement

200067965_annexes_06_11_EL7_20191114

06.12. Réseau de transport d'électricité

200067965_annexes_06_12_I4

06.13. Protection contre les obstacles relatifs aux liaisons hertziennes

200067965_annexs_06_13_PT2lh

06.14. Réseaux de télécommunication

200067965_annexes_06_14_PT3

06.15. Servitudes de télécommunications

200067965_annexes_06_15_PT1

07.ZONAGE PLUVIAL

07.01. Cartographies du zonage pluvial

200067965_annexes_07_01_eaux_pluviales_zonage_20191114

07.02. Schéma des eaux pluviales fiches techniques

200067965_annexes_07_02_eaux_pluviales_20191114

LISTE DES ANNEXES ISSUES ARTICLE R151-52 ET 53	RÉFÉRENCES (DÉLIBÉRATIONS OU AUTRES)
1° Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article L. 111-16 ne s'applique pas ;	RAS
2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article L. 112-6 ;	RAS
3° Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article L. 113-16 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ;	RAS
4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article L. 115-3 à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ;	RAS
5° Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article L. 121-28 ;	RAS
6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12 ;	RAS
7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ;	Délibération instituant DPU dans toutes les zones urbaines U et les zones à urbaniser AU : 30 mars 2017 Pas de ZAD
8° Les zones d'aménagement concerté (création)	ZAC des Longues Rayes Parc Tertiaire Parc Scientifique ZI Le Meux-Armancourt Pôle de Développement des Hauts de Margny (Muid Marcel) ZAC du Valadan ZAC des Prés Moireaux ZAC des Cailloux ZAC des Jardins ZAC du Maubon ZAC de la Prairie (phase 1) ZAC de la Prairie (phase 2) ZAC des Deux Rives ZAC du Camp de Royallieu ZAC du Camp du Roy Bois de Plaisance ZAC du Camp des Sablons ZAC de Jaux-Venette Voir annexe cartographique « informations jugées utiles » : 200067965_annexes_informations_jugees_utiles_20191114
9° Les secteurs sauvegardés, délimités en application des articles L. 313-1 et suivants ;	RAS

LISTE DES ANNEXES ISSUES ARTICLE R151-52 ET 53	RÉFÉRENCES (DÉLIBÉRATIONS OU AUTRES)
10° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article L. 332-9 dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010 ;	RAS
11° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331-14 et L. 331-15 ;	Délibérations du conseil municipal de Vieux Moulin du 3 nov.12, Verberie 30 sept.11, Venette 14 nov.14, Saint-Sauveur 4 juil.18, Saint-Vaast de Longmont 7 oct.11, St Jean-aux-Bois 26 sept.11, Saintines 10 nov.11, Néry 30 janv.12, Margny-lès-Compiègne 8 juil.11, Le Meux 23 août 11, La Croix Saint-Ouen 5 oct.11, Lachelle 21 oct.11, Jonquières 6 oct.11, Jaux 28 nov.11, Janville 25 nov.11, Clairoix 7oct.14, Choisy-au-bac 24sept.14, Compiègne 7 oct.11, Bienville 25 nov.11, Béthisy Saint-Pierre 19 juil.11, Béthisy Saint-Martin 7 oct.11, Armancourt 2oct.14, Voir annexe cartographique « informations jugées utiles » : 200067965_annexes_informations_jugees_utiles_20191114
12° Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article L. 331-36 ;	RAS
13° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;	RAS
14° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L. 424-1 ;	RAS
15° Les périmètres de projet prévus à l'article L. 322-13.	RAS

LISTE DES ANNEXES ISSUES ARTICLE R151-52 ET 53	RÉFÉRENCES (DÉLIBÉRATIONS OU AUTRES)
1° Les périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'article L. 712-2 du code de l'énergie ;	RAS
2° Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime ;	RAS
3° Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier ;	RAS
4° Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier ;	RAS
5° Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés ;	Arrêté préfectoral du 23 nov.2016, modifié 30 août 2018 Voir annexe cartographique « informations jugées utiles » : 200067965_annexes_informations_jugees_utiles_20191114
6° Le plan des zones à risque d'exposition au plomb ;	RAS
7° Les bois ou forêts relevant du régime forestier ;	Forêt Domaniale de Compiègne et de Laigue
8° Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;	Etude zonage pluvial Le Meux (à soumettre à enquête publique) DCM 20/11/2018 sur avis projet arrêté préfet / arrêté 60-2018-0004 portant déclaration d'intérêt général en attente EP et arrêté préfet porte sur des travaux de maîtrise des ruissellements Schéma eaux pluviales ARC 22 en cours (compétence exercée à partir du 1 ^{er} janvier 2020)
9° Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement ;	En cours Cartes d'aléa fournies par le Préfet juin 2015
10° Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement ;	Voir annexes 04_12 les arrêtés préfectoraux instituant les SIS sur le territoire de l'ARC
11° Le règlement local de publicité élaboré en application de l'article L. 581-14 du code de l'environnement	Jaux (25 mars 2011) Venette (25 mars 2011) et Compiègne (13 septembre 1985)